

LA SEMAINE POUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL 2018 : LES ATELIERS DE LA PREVENTION

La 15ème édition de la Semaine pour la Qualité de Vie au Travail aura lieu placée cette année sous le signe de l'Innovation se déroulera du 11 au 15 juin 2018.

La Semaine pour la Qualité de Vie au Travail est devenue un rendez-vous incontournable pour les entreprises.

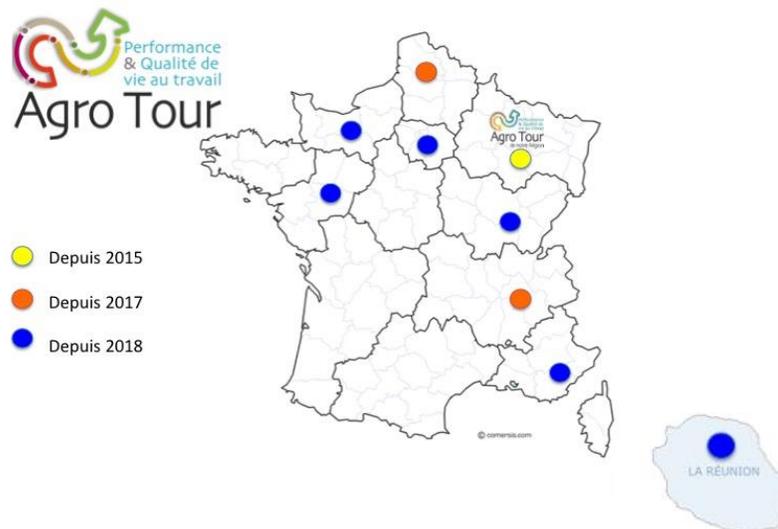
Organisée par le réseau Anact-Aract depuis 2004 et déclinée l'ensemble du territoire, elle vise à sensibiliser tous les acteurs à la qualité de vie au travail.

A la Réunion, cette opération est placée sous l'égide de l'ARVISE-ARACT, la DIECCTE, la CGSS et les Partenaires de la Prévention des Risques Professionnels.

Cette année, les Partenaires de la Prévention vous proposent **des Ateliers de la Prévention** en lien avec l'Innovation dans différents secteurs d'activités.

Mardi 12 juin 2018 - 08h30 à 17h00

L'Agro Tour « L'implication : Performance => QVT + attractivité »



Lancé par l'Aract Grand Est en 2015, l'Agro tour se déploie cette année à l'île de La Réunion.

QU'EST-CE QUE L'AGROTOUR DE FRANCE ?

L'Agro Tour est une action itinérante qui encourage les entreprises de la filière agroalimentaire à renforcer conjointement compétitivité de l'entreprise et qualité de vie au travail des salariés.

Proposé par le réseau Anact-Aract, son ambition est double :

- Valoriser des actions concrètes présentées à l'occasion de rencontres dans des entreprises « hôtes » (les étapes de l'Agro Tour)
- Outiller et transférer des éléments méthodologiques et pratico-pratiques à un maximum d'entreprises.

COMMENT FONCTIONNE L'AGROTOUR ?

L'échange de pratiques est le maître-mot des étapes de l'Agro Tour.

Une étape est organisée autour d'un thème, dans une entreprise du secteur agro-alimentaire Celle-ci a développé une démarche et souhaite partager son expérience.

Chaque étape accueille 30 à 50 personnes : Acteurs d'entreprises du secteur agroalimentaire motivés à découvrir une situation d'entreprise concrète et à discuter des démarches et outils mobilisables.

L'IMPLICATION : PERFORMANCE ⇒ ATTRACTIVITE + QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

La nature des activités agroalimentaires induit souvent des conditions de travail difficiles, se traduisant parfois par des pénibilités : gestuelles répétitives, horaires atypiques, travail au froid, saisonnalité... Les maladies professionnelles, principalement ostéo-articulaires, témoignent par exemple d'expositions importantes aux gestuelles répétées sous contrainte de temps.

La prévention de ces risques permettra à l'entreprise :

- D'être plus attractif pour les jeunes professionnels, parfois peu encouragés du fait de représentations négatives du métier ?
- De renforcer les transmissions de savoirs – surtout les bonnes pratiques professionnelles qui permettent de réduire la pénibilité de certaines tâches tout en obtenant les meilleurs résultats – au sein des collectifs des professionnels lorsqu'ils sont composés d'équipes multigénérationnelles ?
- De maintenir en activité les salariés expérimentés, porteurs de compétences, bien qu'étant soumis à des restrictions médicales ?

Il est donc important de souligner qu'un cadre de travail adapté aux besoins des personnels, leur permet d'obtenir des résultats de qualité tout en les préservant. La prise en compte du facteur humain – le sens au travail, l'activité de « travail réel », leur participation et la reconnaissance – est centrale dans les projets d'entreprise et garantit leur succès.

A La Réunion, c'est dans la boucherie-charcuterie de Monsieur VIRACAOUNDIN que l'Agro Tour fera escale afin de partager savoir-faire, réflexions innovantes et faire vivre la passion du métier.

Le site Agrotour : <https://www.agrotour.fr/>

PROGRAMME

8h30 : Accueil des participants et départ pour la visite

Accueil des participants de la première visite de l'entreprise de la journée au **Siège de la CMA-R** pour se rendre ensemble en bus à la **charcuterie VIRACAOUNDIN** pour une visite de la production et de l'espace vente, puis retour à la CMA-R

10h30 : Présentation Agro Tour

Retour d'expériences des acteurs de l'entreprise VIRACAOUNDIN

- Présentation de l'entreprise, le système de management
- Les problématiques rencontrées par l'entreprise
- Les actions mises en place et les résultats obtenus
- L'avenir et les projets de l'entreprise

Intervenant : Yoland VIRACAOUNDIN, chef d'entreprise

- Les missions, la vision des métiers,
- Les actions mises en place et les résultats obtenus
- Témoignage sur le parcours d'intégration, l'accueil de nouveaux salariés dans l'entreprise, sur leur perception du système de management

Intervenant : Tony LAVERDUN, charcutier à la charcuterie VIRACAOUNDIN

Echanges avec les participants

11h30 : Attractivité et qualité de vie au travail

Parole d'expert sur la question de l'attractivité et de la qualité de vie au travail

Présentation et échanges autour du film sur l'attractivité des métiers réalisé par le cabinet C-FORM

12h00 : Conclusion

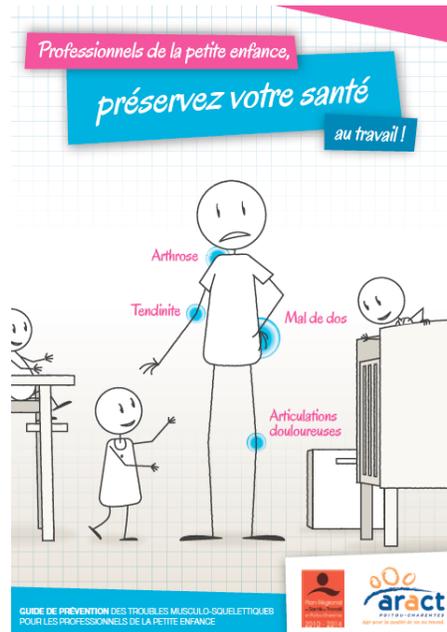
12h15 : Cocktail déjeunatoire offert aux participants à la CMA de La Réunion

14h Début de la Seconde Visite

Départ en bus de la CMA-R (20 autres participants) pour une visite de la production et de l'espace vente.

Jeudi 14 juin 2018 – 8h30 à 12h15
Lieu : Auditorium du Musée Stella Matutina

« Les ateliers de la petite enfance »



Les lieux d'accueil et de garde d'enfants sont variés, en établissement (crèches, jardin d'enfant, école), au domicile des parents ou chez l'assistante maternelle. Il est donc important de prendre en compte les risques professionnels liés à ce secteur, que l'activité soit effectuée en structure ou à domicile.

La petite enfance est un secteur d'activité avec une sinistralité en constante augmentation. En effet, entre 2013 et 2015, on observe une augmentation du nombre d'Accidents du Travail (de plus de 30 %) et des Maladies Professionnelles (plus de 20 %)*.

Quel que soit le lieu d'accueil, les métiers de la petite enfance sont majoritairement exposés aux accidents du travail et maladies professionnelles liés aux manutentions manuelles (porter les enfants, transférer du mobilier / des objets) et aux contraintes posturales (se baisser pour se mettre à la hauteur de l'enfant).

LES PRINCIPAUX RISQUES PRESENTES

- physiques : manutentions manuelles / portages / efforts (+ 50 % des risques)
- chutes de plain-pied (trébuchement)
- RPS (stress), risques infectieux (biologiques).

LES PRINCIPAUX DOMMAGES (LESIONS)

- Traumatismes internes / Douleurs chroniques (TMS des membres supérieurs et inférieurs, maux de dos).
- Entorses, foulures, luxations
- Maladies (transmission de virus)

D'autres risques ne sont pas à négliger comme le bruit, la charge émotionnelle et l'isolement pour les travailleurs à domicile.

*Attention : Les statistiques évoquées ne sont pas complètement représentatives du secteur car il y manque les salariés de particuliers employeurs, les ATSEM (agents territoriaux).

Source : Pnf CAP AEPE, 2 février 2017 (chiffre Métropole)

LA DEMARCHE PRAP PE ?

Les travailleurs du secteur de la Petite Enfance sont comme tous exposés à des risques professionnels. La Prévention des Risques liée à l'Activité Physique Petite Enfance « PRAP PE » s'est imposée comme une piste d'amélioration dans ce secteur. Proposer à tous les professionnels de la petite enfance, cette formation vise à rendre le travailleur acteur de sa qualité de vie au travail. L'objectif est de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

LA CHARGE MENTALE

La « charge mentale » peut être définie comme l'ensemble des efforts de concentration, de compréhension et d'adaptation associés à la réalisation d'un travail. Elle résulte d'une interaction complexe de facteurs individuels, techniques, organisationnels et sociaux (des exigences inhérentes à la tâche et des capacités de traitement de la personne chargée de l'exécuter). L'évaluation de la charge mentale et de son retentissement sur la capacité au travail représente un indicateur de la santé mentale au travail (facteur de risques psychosociaux). La charge mentale représente donc un aspect important des activités de soin, notamment dans celui de la petite enfance. Son impact sur la santé des travailleurs se manifeste lorsqu'il y a surcharge mentale. C'est-à-dire, lorsque les ressources mobilisées par le travailleur ne sont plus suffisantes pour gérer les exigences qui sont perçues comme trop élevées.

Ainsi, cette matinée sera l'occasion de découvrir des solutions innovantes mises en œuvre par des structures permettant d'améliorer la qualité de l'accueil et la prévention des risques psycho-sociaux.

PROGRAMME

8h30 : Accueil des participants et Introduction

9h20 : La sinistralité du secteur

Présentation des résultats et échanges avec le public

9h40 : Visite virtuelle d'une crèche

Visite sous la forme de vidéo, suivie d'une interview avec les représentants de la structure

10h10 : Principes de prévention

Quel plan d'action pour la prévention, la conception et la rénovation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ?

Présentation de la démarche PRAP petite enfance.

Echanges avec le public.

10h55 : Le réseau des particuliers employeurs et des assistants maternels/gardes d'enfants à domicile

Présentation du réseau et vidéo (bain, alimentation)

Témoignages sous forme d'un regard croisé avec interview : assistante maternelle et particulier employeur

11h30 : Table-ronde sur « la gestion du temps de travail et les rythmes de l'enfant »

12h20 : Cocktail déjeunatoire

Jeudi 14 juin 2018 – 13h30 à 17h00
Lieu : Auditorium du Musée Stella Matutina

« Les ateliers de la prévention : Innovations et déplacements professionnels »

Les conditions de circulation sur les routes sont aléatoires. Entre le trafic routier en augmentation, les conditions météorologiques et un réseau routier contraignant, le trajet jusqu'au lieu de travail ou tout simplement les déplacements effectués lors du travail peuvent se présenter comme un véritable défi : pour être à l'heure, pour respecter les règles en matière de prévention routière, pour protéger les biens et les personnes transportés, pour optimiser les temps de déplacements et planifier ses heures de départs, pour être à l'heure, pour prévenir la fatigue physique et mentale, pour satisfaire son patron, pour satisfaire ses clients, tout en préservant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

A La Réunion, les Syndicats Mixtes des Transports de La Réunion (SMTR) propose un accompagnement à la mise en place du Plan De Mobilité (PDM) au sein des entreprises. Ce dispositif, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018, pour les entreprises regroupant au moins 100 salariés sur un même site, vise à trouver des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. A l'instar du PDM, il a fallu repenser le déplacement professionnel pour trouver des moyens innovants et alternatifs aux déplacements professionnels comme le télétravail ou les tiers lieux.

LE TELETRAVAIL

« Le télétravail est une mesure de plus en plus plébiscitée par les salariés et les entreprises. Source de flexibilité pour les acteurs de l'entreprise, il permet de mieux articuler vie professionnelle et extra-professionnelle mais aussi de favoriser la qualité du travail » (ANACT).

Le télétravail s'exerce principalement au domicile. Pourtant les tiers-lieux semblent être une ressource organisationnelle complémentaire pour les télétravailleurs, les travailleurs nomades et les salariés qui évoluent dans des contextes de changement tels que les fusions, les déménagements. Article sur le Facebook de l'ARVISE par Gwenn BLANCHET = <https://lc.cx/AiiB>

Info : <https://www.anact.fr/teletravail-les-enjeux>

TRAVAILLENT
À DOMICILE



DANS DES BUREAUX PARTAGÉS,
TÉLÉCENTRES,
ESPACES DE COWORKING



LES TIERS LIEUX

Un « tiers lieu » est un espace de travail flexible destiné aux collaborateurs itinérants. Il existe différents types de tiers-lieux, comme les centres d'affaires, les espaces de co working ou les FabLab. La proximité par rapport au domicile permet aux utilisateurs de réduire leur stress, de ne pas perdre de temps dans les transports, d'éviter les embouteillages.

C'est aussi la possibilité de pouvoir travailler dans un espace proche du domicile. Ce qui améliore de manière significative l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, la satisfaction au travail ainsi que la productivité.

Ces innovations peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de vie au travail pourvu qu'elles s'inscrivent dans une démarche de transformation réfléchie et qu'un cadre précis ait été établi. Il est essentiel de déterminer : comment ces différents lieux peuvent se définir comme facteur de QVT ? Ou comment l'organisation du travail (autre que les collègues) peut jouer un rôle dans la QVT ?

LA REDUCTION DES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Agir sur l'organisation des déplacements est un axe incontournable pour réduire de manière efficace l'exposition des salariés au risque routier professionnel.

PROGRAMME

Animateur : Yves Gruyer

13h30 : Conférences plénière sur les thèmes suivants

Baromètre des accidents de la route

Sinistralité

Les 7 engagements pour une route plus sûre

Les contours du plan de mobilité.

14h30 : Ateliers d'échanges

3 ateliers pour échanger sur les différents témoignages et innovations afin de faire ressortir des pistes d'action. La mise en place d'ateliers pour cette journée permet ainsi de mesurer en temps réel l'apport des innovations grâce aux interventions et à la participation des invités lors des ateliers.

Atelier : Télétravail

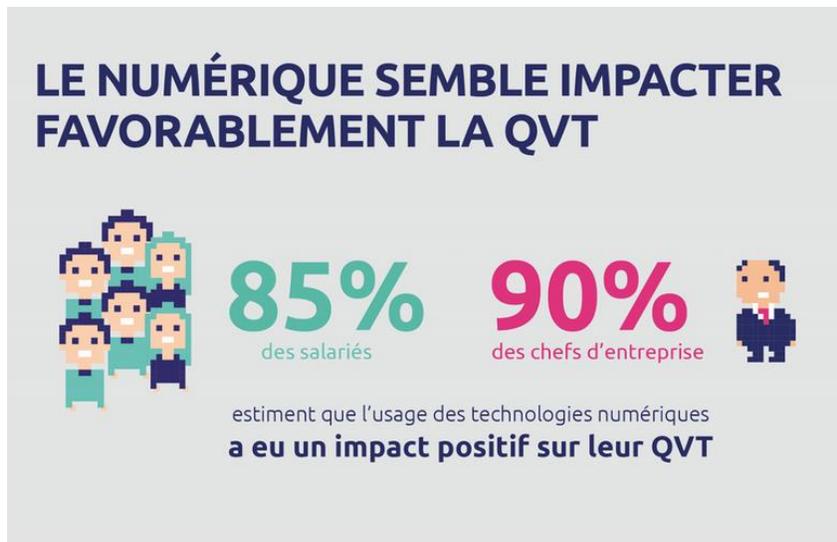
Atelier : Les tiers lieux

Atelier : Réduction des déplacements professionnels

16h45 Clôture par Mme. GEOFFROY (sous-préfète de St. Benoit)

Vendredi 15 juin 2018 – 8h30 à 12h00

« Le numérique au service de la Qualité de Vie au travail »



Il faut savoir que la transition numérique offre de nombreuses opportunités pour la qualité de vie au travail et la performance de l'entreprise. En matière de création et de partage, le numérique offre ainsi une palette d'outils facilitant la mutualisation des compétences et idées de chacun. Au regard des résultats de l'enquête réalisée par TNS Sofres pour l'Anact, les utilisateurs estiment que l'usage des technologies numériques est positif sur la qualité de vie au travail.

Cependant, les avis restent mitigés quant à l'efficacité du numérique en ce qui concerne l'information et la coopération au sein de l'entreprise. Comme toute transition, celle de l'ère numérique demande une analyse profonde de la situation de travail afin d'adapter au mieux le dispositif.

Toutefois, le développement du digital est un enjeu stratégique incontournable pour l'entreprise, mais comment réussir sa transition numérique ?

LA TRANSITION NUMERIQUE

Les entreprises doivent s'adapter au développement rapide et constant des nouvelles technologies afin d'améliorer leurs performances et en faire un véritable levier de croissance. Les outils numériques réinventent les modèles, les métiers et transforment la société, l'économie.

C'est dans le but de répondre aux défis des transformations de la société que la DIECCTE a lancé en début d'année son appel à projet en vue de l'accompagnement de la transformation numérique et la transition écologique sur le territoire de La Réunion.

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner les salariés à l'acquisition de nouvelles compétences en matière d'utilisation d'outils numériques (savoir communiquer sur les réseaux sociaux, gérer sa e-réputation, renforcer la sécurité informatique, intégrer les outils dans sa stratégie de communication...);
- Accompagner les changements dans le management et l'organisation du travail. L'encadrement est amené à faire évoluer ses pratiques avec le digital notamment dans la gestion des équipes (télé travail, géolocalisation etc...) sans que ces dernières produisent des effets néfastes sur la qualité de vie travail ;
- Réfléchir sur les évolutions des métiers et l'impact sur les organisations et proposer des outils d'analyse et de prospective afin d'apporter un meilleur accompagnement des entreprises ;
- Accompagner plus spécifiquement l'encadrement et les services de ressources humaines pour mieux comprendre les comportements et pratiques des jeunes générations ».

LE TRANSFORMATEUR NUMERIQUE

Le Transformateur Numérique est un dispositif d'innovation collaborative qui vise à accélérer des initiatives mettant le numérique au service de la qualité de vie au travail. Il a pour ambition d'appuyer des projets combinant innovation technologique et innovation sociale autour de trois grands objectifs :

1. Concevoir et favoriser l'usage et l'accès de tous à des technologies numériques au service de la qualité de vie au travail et de la mobilité professionnelle
2. Mieux réguler, mesurer, manager et valoriser le travail à l'ère du numérique
3. Inventer des schémas organisationnels alternatifs, appuyés sur les technologies numériques ou la « culture numérique », pour mieux stimuler et manager l'engagement des individus au travail

Dans le cadre de cette initiative l'Arvis-Aract lance, en collaboration avec la Fing et l'Anact, un appel à candidatures régional, réservé aux porteurs de projets situés sur le territoire de l'île de La Réunion.

Info : <https://www.letransformateur.fr/7e-appel-a-projets-special-reunion>

PROGRAMME

8h30 : L'atelier du numérique

- Mot d'accueil
- DIGIT Economie Sociale et Solidaire et la digital workplace : D'un lieu de travail axé sur la technologie à un milieu de travail centré sur les personnes
- La transition numérique et le transformateur numérique
- « Une évolution numérique réussie »

11h30 : Remise des Trophées aux entreprises innovantes en matière de prévention des risques professionnels

12h00 : Cocktail déjeunatoire



Ces ateliers de la Prévention s'adressent en priorité aux chefs d'entreprises et leurs salariés en charge de la Prévention. Cette année les partenaires organisateurs souhaitent mettre l'accent sur l'interactivité entre les intervenants et le public, à partir des retours d'expériences d'entreprises locales.

CAISSE GÉNÉRALE DE SÉCURITÉ
SOCIALE DE LA RÉUNION
www.cgss.re

Contact CGSS : Suzanne BOUNEA
Responsable Service Presse
0262 40 33 40
suzanne.bounea@cgss.re

